

DÉCLARATION DE DIVULGATION DES RISQUES

Compte tenu du fait qu'AVA Trade Markets LTD, une société de services financiers immatriculée dans les îles Vierges britanniques et entièrement agréée et réglementée par la Commission des services financiers des îles Vierges britanniques (ci-après « nous », « notre », « nos », « AvaTrade »), acceptant de conclure des contrats de différence (« CFD ») et des contrats d'options (« Options ») de gré à gré (« trading de gré à gré ») avec le soussigné (ci-après le « Client », « vous », « votre », « vos »), le Client reconnaît, comprend et accepte que :

1. CET AVIS DE DIVULGATION DES RISQUES FAIT PARTIE DES ACCORDS CLIENT, TELS QUE DÉFINIS DANS L'ACCORD D'UTILISATION

- 1.1. Ces informations vous fournissent une description générale de la nature et des risques associés aux opérations de trading de gré à gré, mais elles ne peuvent pas détailler l'ensemble des risques, ni la façon dont ces risques sont liés à votre situation personnelle. Vous ne devez pas négocier de gré à gré à moins de comprendre la nature et l'étendue de votre exposition au risque. Le trading de gré à gré ne convient pas à de nombreux investisseurs. En cas de doute, demandez conseil à un professionnel.
- 1.2. Il est important que vous compreniez parfaitement les risques encourus avant de décider de conclure une relation commerciale avec nous. Si vous choisissez de conclure une relation commerciale avec nous, il est important que vous restiez conscient des risques encourus, que vous disposiez des ressources financières adéquates pour supporter ces risques et que vous surveilliez attentivement vos positions.
- 1.3. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. La valeur des instruments financiers peut aussi bien baisser qu'augmenter. Lorsque vous investissez dans des instruments financiers, vous risquez de perdre tout ou partie de votre investissement initial. Vous devez déterminer si investir dans des instruments financiers vous convient à la lumière de votre situation personnelle, en tenant compte de vos objectifs d'investissement, de votre expérience et de votre situation financière.

2. N'INVESTISSEZ QUE DE L'ARGENT QUE VOUS POUVEZ VOUS PERMETTRE DE PERDRE

- 2.1. N'investissez pas d'argent que vous ne pouvez pas vous permettre de perdre. Le trading de gré à gré comporte un degré de risque élevé et du fait des fluctuations de valeur, le client risque de ne pas récupérer le montant investi.
- 2.2. Avertissement sur les risques : le trading des CFD et des options de Forex comporte des risques et peuvent conduire à la perte de votre capital. Ces produits peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs. N'investissez pas dans ces produits si vous ne comprenez pas et ne

DÉCLARATION DE DIVULGATION DES RISQUES

souhaitez pas assumer les risques qui y sont associés. Veuillez lire les termes de l'avertissement des risques d'AvaTrade attentivement.

3. PRODUITS DÉRIVÉS NÉGOCIÉS DE GRÉ À GRÉ

- 3.1. Les positions ouvertes auprès d'AvaTrade ne sont tradées sur aucune bourse. Les prix et les autres conditions sont fixés par AvaTrade, sous réserve de l'obligation que nous avons de fournir la meilleure exécution, d'agir raisonnablement et conformément à l'accord client et à notre politique d'exécution des ordres. Chaque trade de gré à gré que vous ouvrez via la plateforme de trading entraîne la conclusion d'un contrat avec AvaTrade ; ces contrats ne peuvent être conclus qu'avec AvaTrade et ne sont transférables à aucune autre personne ou entité. Il n'y a pas de compensation centrale et il n'y a aucune garantie par une autre partie des obligations de paiement d'AvaTrade envers le Client ; le Client est donc exposé à un risque de crédit auprès d'AvaTrade.

4. AUCUN DROIT À L'INSTRUMENT SOUS-JACENT

- 4.1. Les CFD et les paris sur spreads ne donnent aucun droit sur les instruments sous-jacents ou, dans le cas de CFD sur actions, aux droits de vote.
- 4.2. Vous tradez des CFD, ce qui signifie que vous concluez un contrat avec nous sur la différence entre la valeur d'un instrument tel que spécifié sur la plateforme de trading au moment de l'ouverture d'une transaction, et la valeur de cet instrument au moment de la clôture la transaction. Vous n'avez pas droit à la propriété de l'actif sous-jacent d'un tel contrat, par ex. les actions réelles ou les droits offerts dans un événement d'émission de droits, ou les actions offertes dans un contrat d'options. Il n'y a aucune livraison de l'actif sous-jacent.

5. PLATEFORME DE TRADING

- 5.1. Le Client est averti que, lorsqu'il trade sur une plateforme électronique, il assume un risque de perte financière qui peut être la conséquence entre autres choses :
- 5.1.1. Panne des appareils et logiciels du Client et mauvaise qualité de la connexion ;
 - 5.1.2. Défaillance, dysfonctionnement ou mauvaise utilisation des matériels ou des logiciels d'AvaTrade ou du Client ;
 - 5.1.3. Mauvais fonctionnement de l'équipement du Client ;
 - 5.1.4. Mauvais réglage du terminal du Client ;
 - 5.1.5. Retard de mise à jour du terminal du Client.

6. PERTES MAGNIFIÉES

- 6.1. La nature des marchés de trading sur marge signifie que les profits et les pertes peuvent être amplifiés, et vous pourriez subir des pertes très importantes si votre position évolue à votre

DÉCLARATION DE DIVULGATION DES RISQUES

encontre. Pour éviter de subir des pertes importantes dans la mesure du possible, utilisez les outils de gestion des risques proposés par AvaTrade.

7. LE TRADING DE GRÉ À GRÉ NE CONVIENT PAS À UN INVESTISSEMENT À LONG TERME

- 7.1. Le trading de gré à gré ne convient pas à l'investisseur à long terme. Si vous détenez un CFD ouvert sur une longue période, les coûts associés augmentent et il peut être plus avantageux d'acheter l'actif sous-jacent à la place.

8. RISQUES POTENTIELS

- 8.1. Avant d'ouvrir un trade avec nous, nous vous demandons de déposer de l'argent auprès de nos services pour servir de marge initiale ; pour maintenir une transaction ouverte, vous devez vous assurer que le montant de votre compte de trading dépasse la marge de maintien. La marge initiale variera selon les instruments et les montants seront indiqués sur la plateforme de trading. Cela signifie que vous traderez en utilisant un « effet de levier », ce qui peut vous avantager ou vous désavantager ; un petit mouvement de prix en votre faveur peut entraîner un rendement élevé sur la marge initiale utilisée pour ouvrir le trade, mais un petit mouvement de prix à l'encontre de votre position peut entraîner des pertes substantielles.
- 8.2. Trader des CFD avec un effet de levier signifie que vous pouvez obtenir une exposition bien plus importante à un actif sous-jacent, avec une marge initiale relativement faible. Cependant, l'utilisation de l'effet de levier amplifie la taille de votre trade, ce qui signifie que votre gain potentiel et votre perte potentielle sont également amplifiés. Par conséquent, vous devez surveiller de près toutes vos positions ouvertes pour gérer le risque de pertes significatives.
- 8.3. Nous vous demanderons en outre de vous assurer que le montant de votre compte de trading dépasse la marge de maintenance, afin de maintenir votre transaction ouverte. Par conséquent, si notre prix évolue en votre défaveur, vous devrez peut-être nous fournir une marge supplémentaire substantielle, et ce rapidement, pour maintenir vos trades ouverts. À défaut, nous serons en droit de clôturer un, plusieurs, ou l'ensemble de vos trades. Vous serez responsable de toute perte encourue.
- 8.4. Sachez également qu'en vertu de notre Accord client, nous sommes autorisés, à notre seule discrétion, à effectuer un Appel de marge. En vertu de l'Accord client, vous êtes tenu de répondre immédiatement à tous les appels de marge, par tous les moyens applicables et dans le délai prescrit par nos services. À défaut, nous serons en droit de clôturer une, plusieurs, ou l'ensemble de vos trades.
- 8.5. À l'expiration, les options dans la monnaie seront automatiquement clôturées à leur valeur intrinsèque, qui est, dans le cas des options Call, la différence, si elle est positive, entre le cours de l'actif FX/CFD et le prix d'exercice, et dans le cas d'options Put, la différence entre

DÉCLARATION DE DIVULGATION DES RISQUES

le prix d'exercice et le cours du sous-jacent. Pour les achats de Call et les ventes de Put, le prix de clôture sera le prix (bid) de l'instrument FX/CFD sous-jacent à l'expiration ; et pour les ventes de Call et achats de Put, le prix de clôture sera le prix (ask) de l'instrument FX/CFD sous-jacent, déterminé à la seule discrétion d'Ava. Les Options qui ne sont pas dans la monnaie expireront sans valeur.

8.6. AvaTrade facture des spreads variables sur les Options. Les spreads des options variables sont affectés par les conditions réelles du marché, qui sont hors de notre contrôle. AvaTrade ne garantit aucun spread coté maximal ou minimal sur les Options. Il peut advenir que certaines cotations d'options ne soient pas disponibles pour certains actifs sous-jacents.

8.7. Risques liés aux positions longues sur les CFD et les paris sur spread

8.7.1. Prendre une position longue signifie que vous spéculer sur le fait que le prix du marché de l'actif sous-jacent augmentera entre le moment de l'ouverture et de la clôture de la position. En détenant une position longue, vous réaliserez généralement un profit si le prix de marché de l'actif sous-jacent augmente lorsque votre position longue est ouverte. À l'inverse, vous subirez généralement une perte si le prix de marché de l'actif sous-jacent baisse lorsque votre position longue est ouverte. Votre perte potentielle peut donc être supérieure à la marge initiale déposée. Par ailleurs, vous pourriez subir une perte liée à la clôture de votre position dans le cas où vous ne disposeriez pas des liquidités suffisantes pour conserver la marge nécessaire sur votre compte en vue de maintenir votre position ouverte.

8.8. Risques liés aux positions courtes sur les CFD ou les paris sur spread

8.8.1. Prendre une position courte signifie que vous spéculer sur le fait que le prix du marché de l'actif sous-jacent baissera entre le moment de l'ouverture et de la clôture de la position. En détenant une position courte, vous réaliserez généralement un profit si le prix de marché de l'actif sous-jacent baisse lorsque votre position courte est ouverte. À l'inverse, vous subirez généralement une perte si le prix de marché de l'actif sous-jacent augmente alors que votre position courte est ouverte. Votre perte potentielle peut donc être supérieure à la marge initiale déposée. Par ailleurs, vous pourriez subir une perte liée à la clôture de votre position dans le cas où vous ne disposeriez pas des liquidités suffisantes pour conserver la marge nécessaire sur votre compte en vue de maintenir votre position ouverte.

9. NON ADAPTÉ COMME REVENU

9.1. Le concept inhérent aux CFD signifie qu'ils ne conviennent pas à un investisseur cherchant un revenu de ses investissements, car le revenu de ces investissements peut fluctuer en valeur, en termes monétaires. Pour un investissement dans un produit de gré à gré, qui n'est pas un investissement facile à réaliser, il peut être difficile de vendre, de réaliser

DÉCLARATION DE DIVULGATION DES RISQUES

l'investissement et d'obtenir des informations fiables sur sa valeur ou l'étendue des risques auxquels il est exposé.

10. FLUCTUATIONS DU MARCHÉ

- 10.1. Il est important que vous compreniez les risques associés au trading sur un marché, car les fluctuations du prix du marché sous-jacent auront un effet sur la rentabilité du trade. Par exemple, la valeur des investissements libellés en devises étrangères peut baisser ou augmenter en fonction des variations des taux de change.
- 10.2. Le glissement correspond à la différence entre le prix prévu d'une transaction, et le prix auquel la transaction est réellement exécutée. Le glissement se produit souvent pendant les périodes de forte volatilité (par exemple, en raison d'un événement d'actualité), rendant impossible l'exécution d'un ordre à un prix spécifique, et également lorsque des ordres de grande taille sont exécutés à un moment où il n'y a pas suffisamment d'intérêts au niveau de prix souhaité pour maintenir le montant attendu du trade.

11. CONDITIONS ANORMALES DU MARCHÉ

- 11.1. Le Client reconnaît que, dans des conditions anormales du marché, la période pendant laquelle les ordres sont exécutés peut être prolongée, il peut être impossible d'exécuter les ordres aux prix déclarés, ou il peut être impossible de les exécuter dans l'absolu.

12. SURVEILLANCE REQUISE DES POSITIONS

- 12.1. En raison de l'effet de levier et donc de la vitesse à laquelle les profits ou les pertes peuvent survenir, il est important que vous surveilliez vos positions de près. La surveillance de vos trades relève de votre responsabilité.
- 12.2. Les marchés sont soumis à de nombreuses influences, qui peuvent entraîner des fluctuations rapides des prix. En raison de la volatilité du marché, aucune transaction de CFD disponible sur notre plateforme de trading ne peut être considérée comme « sans risque ». Compte tenu des niveaux potentiels de volatilité sur les marchés, il est recommandé de surveiller attentivement vos transactions à tout moment. Par exemple, la valeur des investissements libellés en devises étrangères sera impactée à la fois par les variations des taux de change et par les mouvements du marché.

13. RISQUES OPÉRATIONNELS

- 13.1. Les risques opérationnels avec AvaTrade sur votre ordinateur sont inhérents à chaque transaction de gré à gré. Par exemple, des perturbations dans les processus opérationnels d'AvaTrade, tels que les communications, les ordinateurs, les réseaux informatiques ou mobiles ou des événements externes peuvent entraîner des retards dans l'exécution et le règlement d'une transaction. AvaTrade n'accepte ni n'assume aucune responsabilité quant aux processus opérationnels d'AvaTrade, sauf dans la mesure où ils sont causés par une fraude, une négligence ou une action malhonnête d'AvaTrade.

DÉCLARATION DE DIVULGATION DES RISQUES

- 13.2. En ce qui concerne l'utilisation d'équipements et de données informatiques, le Client supporte les risques suivants parmi d'autres, auquel cas AvaTrade décline toute responsabilité en cas de perte en résultant :
- 13.2.1. Coupure de courant de l'équipement chez le Client, le fournisseur ou l'opérateur de communication (y compris la communication vocale) qui dessert le Client ;
 - 13.2.2. Dommage physique (ou destruction) des canaux de communication utilisés pour relier le Client et le fournisseur (opérateur de communication), le fournisseur et le serveur de trading ou d'information du Client ;
 - 13.2.3. Panne (faiblesse de la qualité inacceptable) des communications via les canaux utilisés par le Client, AvaTrade ou les canaux utilisés par le fournisseur, ou l'opérateur de communication (y compris la communication vocale) utilisés par le Client ou AvaTrade ;
 - 13.2.4. Paramètres incorrects ou incompatibles les exigences du terminal du Client ;
 - 13.2.5. Mise à jour inopportune du terminal du Client ;
 - 13.2.6. L'utilisation de canaux de communication, matériels et logiciels, génère le risque de non réception d'un message (y compris des SMS) par le Client d'AvaTrade ;
 - 13.2.7. Une fois un ordre téléphonique confirmé, le Client a acheté ou vendu et ne peut pas annuler l'ordre au marché. En passant un ordre au marché par téléphone, le Client reconnaît et accepte cette exécution immédiate et accepte le risque de cette fonction d'exécution immédiate.
 - 13.2.8. Dysfonctionnement ou impossibilité d'utiliser la Plateforme, y compris le terminal du Client.
- 13.3. Le Client peut subir des pertes financières en lien avec la matérialisation des risques évoqués ci-dessus ; AvaTrade n'accepte aucune responsabilité en cas de matérialisation d'un tel risque et le Client sera responsable de toutes les pertes connexes potentielles.

14. ERREURS DE COTATION

- 14.1. En cas d'erreur de cotation, AvaTrade ne sera pas responsable des erreurs en résultant dans le solde des comptes et se réserve le droit d'apporter les corrections ou ajustements nécessaires au compte concerné. Tout litige découlant de telles erreurs de cotation sera résolu sur la base de la juste valeur du marché concerné au moment où une telle erreur s'est produite ; cette juste valeur du marché sera celle déterminée par AvaTrade, à sa seule discrétion et de bonne foi. Dans les cas où le marché concerné présente des prix différents de ceux affichés sur notre écran, nous tenterons, dans la mesure du possible, d'exécuter les transactions au prix du marché en vigueur, ou au plus près. Le prix du marché en vigueur correspond au prix reflété sur les relevés du Client. Cela peut ou non avoir un impact défavorable sur les profits et les pertes réalisés et non réalisés du Client.

DÉCLARATION DE DIVULGATION DES RISQUES

15. COMMUNICATION ENTRE LE CLIENT ET AVATRADE

- 15.1. Le Client accepte le risque de perte financière causée par la réception d'un avis d'AvaTrade en retard, ou par la non réception d'un tel avis.
- 15.2. Le Client reconnaît que les informations non chiffrées transmises par courriel ne sont pas protégées contre les accès non autorisés.
- 15.3. AvaTrade décline toute responsabilité si des tiers non autorisés ont accès à des informations, y compris des adresses électroniques, des communications électroniques et des données personnelles, accèdent aux données lorsque les éléments ci-dessus sont transmis entre AvaTrade et le Client, ou lors de l'utilisation d'Internet ou d'autres moyens de communication réseau, ou tout autre moyen électronique.

16. CAS DE FORCE MAJEURE

- 16.1. En cas de force majeure, AvaTrade peut ne pas être en mesure d'organiser l'exécution des ordres du Client ou de remplir ses obligations en vertu de l'accord conclu avec le Client. En conséquence, le Client peut subir des pertes financières.
- 16.2. AvaTrade ne sera pas responsable ou n'aura aucune responsabilité pour tout type de perte ou de dommage découlant de tout manquement, interruption ou retard dans l'exécution de ses obligations en vertu de l'Accord d'utilisation lorsqu'un tel manquement, interruption ou retard est dû à un cas de force majeure.

17. RISQUE DE CHANGE

- 17.1. Les Clients doivent être conscients que les trades de gré à gré libellés dans une devise autre que leur devise d'origine comportent le risque supplémentaire associé aux fluctuations des devises.

18. ABSENCE DE CONSEILS ET DE RECOMMANDATIONS

- 18.1. Lors de la passation d'Ordres auprès d'AvaTrade, AvaTrade ne conseillera pas le Client sur les mérites d'une transaction particulière et ne lui donnera aucune forme de conseil en investissement ; le Client reconnaît que les Services ne comprennent pas la fourniture de conseils en investissement pour les trades de gré à gré ou les marchés sous-jacents. Le Client conclura seul des transactions et prendra les décisions pertinentes en fonction de son jugement personnel. Lorsqu'il demande à AvaTrade de conclure une transaction, le Client déclare qu'il est seul responsable d'effectuer une évaluation et un examen personnels et indépendants sur les risques associés à la transaction. Il déclare posséder les connaissances, une compréhension du marché, des conseils professionnels et une expérience suffisants

DÉCLARATION DE DIVULGATION DES RISQUES

pour effectuer sa propre évaluation des mérites et des risques de toute transaction. AvaTrade n'offre aucune garantie quant à l'adéquation des produits tradés dans le cadre du présent Accord et n'assume aucune obligation fiduciaire dans ses relations avec le Client.

- 18.2. AvaTrade n'aura aucune obligation de fournir au Client des conseils juridiques, fiscaux ou autres relatifs à toute Transaction. Le client doit demander l'avis d'un expert indépendant en cas de doute sur ses obligations fiscales. Le Client est avisé par la présente que les lois fiscales peuvent évoluer.

19. FISCALITÉ ET IMPÔTS

- 19.1. Il existe un risque que les trades du Client sur des instruments financiers soient ou deviennent assujettis à une taxe et/ou à d'autres droits, par exemple suite à un changement dans la législation ou la situation personnelle du Client. AvaTrade n'offre aucun conseil fiscal.
- 19.2. Le Client est responsable de toutes les taxes et/ou des autres droits qui pourraient résulter de ses trades.

20. TRADING DE CRYPTOMONNAIES DE GRÉ À GRÉ

- 20.1. Les marchés des cryptomonnaies sont décentralisés et non réglementés, ce qui signifie qu'il n'existe pas de banque centrale qui puisse prendre des mesures correctives pour protéger la valeur des cryptomonnaies en cas de crise, ou émettre davantage de devises. En conséquence, le trading de gré à gré de cryptomonnaies implique un risque élevé de perte de fonds sur une courte période en raison de la forte volatilité du marché, de problèmes d'exécution et d'événements perturbateurs spécifiques au secteur, y compris, sans s'y limiter, l'interruption des services, les interdictions réglementaires et autres acteurs malveillants au sein de l'écosystème des cryptomonnaies.
- 20.2. Le trading de gré à gré de cryptomonnaies ne convient pas à tous les investisseurs et, par conséquent, toute personne souhaitant trader des cryptomonnaies doit posséder des connaissances et une expertise détaillées et à jour sur ces instruments spécifiques. Les Clients doivent toujours être pleinement conscients et comprendre les caractéristiques et les risques spécifiques liés au trading de gré à gré.

21. BULLETINS D'INFORMATION

- 21.1. AvaTrade peut, de manière occasionnelle et à sa discrétion, fournir à ses Clients (ou dans des bulletins d'information publié sur son site Web ou fourni aux abonnés via son site Web, la plateforme de trading ou autrement) des informations, des actualités, des commentaires sur les marchés ou autres informations, sans que cela soit considéré comme un service. Dans de tels cas :

DÉCLARATION DE DIVULGATION DES RISQUES

- 21.1.1. AvaTrade ne sera pas responsable de ces informations
 - 21.1.2. AvaTrade ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations ou quant aux conséquences fiscales ou juridiques de toute transaction connexe ;
 - 21.1.3. Ces informations sont fournies uniquement pour permettre au Client de prendre des décisions personnelles en matière d'investissement et ne constituent pas des conseils en investissement ni des promotions financières non sollicitées pour le Client ;
 - 21.1.4. Si le document contient une restriction concernant la personne ou la catégorie de personnes à qui ce document est destiné ou à qui il est distribué, le Client accepte de ne pas le transmettre à cette personne ou cette catégorie de personnes ; e) le Client accepte qu'avant l'expédition du document, la société AvaTrade ait pu utiliser elle-même les informations sur lesquelles il est basé. AvaTrade ne formule aucune allégation quant à l'heure de réception par le Client et ne peut garantir qu'il recevra ces informations en même temps que les autres Clients.
- 21.2. Il est entendu que les commentaires sur les marchés, les actualités ou autres informations fournies ou mises à disposition par AvaTrade sont susceptibles d'être modifiés et peuvent être retirés à tout moment sans préavis.

22. AUCUNE GARANTIE DE PROFIT

- 22.1. AvaTrade n'offre aucune garantie de profit ni d'absence de pertes lors du trading. Le Client n'a reçu aucune garantie de ce type d'AvaTrade ou de l'un de ses représentants. Le Client est conscient des risques inhérents au trading et peut supporter financièrement ces risques et accuser toute perte subie.